

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES

Le 26 novembre 2018

M. Van Der Vilt
ENEDIS
23 RUE DES 2 PONTS
24 000 PERIGUEUX

Dossier suivi par : Cécile Valprémy

Service : Secrétariat du maire

Tél. /mail : 05.53.35.57.03

Nos réf. : JPR/ CV

Objet : Compteur Linky

Monsieur le Directeur,

Après une longue réflexion, fruit de nombreux échanges et de rencontres, je souhaite porter à votre connaissance ma décision concernant le déploiement des compteurs Linky sur ma commune.

La pose des compteurs Linky ne revêtant aucun caractère obligatoire auprès des particuliers, propriétaires, et/ou locataires, je souhaite que votre entreprise garantisse de manière absolue et indiscutable aux usagers la liberté d'exercer leurs choix à titre individuel et sans subir la moindre pression pour :

- Refuser ou accepter l'accès à leurs logements ou propriétés,
- Refuser ou accepter la pose du compteur Linky
- Refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux.

De plus, je vous informe que la municipalité refuse le changement des compteurs électriques sur l'ensemble des bâtiments ou équipements communaux qu'elle possède.

Enfin, sachez que j'ai demandé à mes services, la rédaction d'un arrêté municipal portant réglementation des modalités d'implantation des compteurs Linky sur la commune.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma demande et le strict respect de son application.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

LE MAIRE



Jean-Pierre ROUSSARIE

